

Bulletin Municipal

2021



Pougnadoresse

Table des matières

Le mot du maire	2
Le conseil municipal et les commissions	3
La mairie à votre service	4
Les numéros utiles	5
La vie communale informations générales	6
Les tarifs de la commune	8
A savoir :	9
- Reste, tri sélectif et encombrants	9
- débroussaillage	11
- entretien des cours d'eaux	12
- déclaration des ouvrages (puits et forages)	13
- ambroisie	13
L'état civil	14
Les actualités du village	15.
Les commémorations	25
Le lancement du projet « Chapelle »	26
CSI et gymnastique douce	27
Les chats errants	28
L'histoire des maires	29
Le calendrier électoral	32
Les associations	38
Les décisions du conseil municipal	39
Les annonceurs	32
Histoire de Tave	48

Le mot du maire



Pognadoressoises, Pognadoressois,

La pandémie du Covid 19 bouleverse nos vies depuis deux ans. L'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

Je souhaite remercier la population qui respecte les préconisations dans un esprit citoyen avec beaucoup de résilience.

Continuez à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

En termes de travaux structurants, la municipalité actuelle est à pied d'œuvre pour des avancées concrètes de nos projets, dont je vous cite un aperçu : Rénovation énergétique de la mairie, remplacement de points lumineux d'éclairage public, installation de radars pédagogiques route de la Bastide d'Engras, réfection du perron de l'église, préparation des dossiers en vue de nos prochaines réalisations.

Je remercie le conseil municipal pour son implication dans ces dossiers en cours.

En souhaitant que cette année nous permette de nous retrouver lors de manifestations qui tiennent tant à cœur à notre commission culture, je vous souhaite à tous une belle et heureuse année.

Dominique Serre

Le conseil municipal et les commissions

Membres des Commission	D.Serre	M.Villesseche	M.Clermont	MF.Bnguier	N.Chauvet	E.Comut	M.Fata	D.Galoffre	N.Pesenti	P.Renault	G.de Sorbier	M.Roman
												§
Commissions municipales												
Urbanisme	*	*	*	*							*	
Sécurité	*	*										*
Voierie	*	*					*	*			*	
Eau et assainissement	*	*			*	*						
Culture et communication	*		*	*					*	*		
Affaires sociales	*		*							*		
Environnement et qualité de vie			*	*	*				*			
Finances	*	*		*			*				*	
Travaux et patrimoine	*	*			*	*	*	*			*	
Affaires scolaires	*		*						*			
Aménagement du cimetière				*		*				*		
Commission d'appels d'offres		*			*	*	*	*			*	
Syndicat Mixte ABCèze	*											
SICTOMU	*		*	*						*		
SMEG		*			*	*		*				
Correspondant de la commune auprès du CAUE			*		*							

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE					
PIECES DESIREES		OU S ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
Extrait de naissance		Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance , Nom et Prénoms + pièce d'identité	gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse . Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central de l'état civil 11 RUE DE LA Maison Blanche - 44941 NANTES CEDEX 9
Extrait de mariage		Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, Nom et Prénoms + pièce identité	gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait de décès		Mairie du lieu de décès	Indiquer date du décès Nom Prénoms + pièce identité	gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Fiches d'état civil individuelles et familiales sont supprimées et remplacées par			Copie de livret de famille ou carte d'identité		
Carte d'électeur		Mairie du domicile	Carte d'identité + photocopie justificatif de domicile	gratuit	imprimé à votre disposition en Mairie + Inscription en ligne, compte "Service-public.fr"
Carte nationale d'identité 1ère demande ou renouvellement ou rectification		Sur internet	Pré-demande en ligne - CNI-Passeport - ANTS	gratuit	
Passeport biométrique		Sur internet	https://ants.gouv.fr		Les enfants ne peuvent plus figurer sur le passeport individuel quelque soit l'âge de l'enfant
Autorisation sortie du territoire pour les mineurs de nationalité française		Sur internet	Obligatoire Décret n° 2016-1483 du 02,11,2016		A télécharger www.service-public.fr
Carte grise		Sur internet	https://ants.gouv.fr		
Permis de conduire		Sur internet	https://ants.gouv.fr	gratuit	
Casier judiciaire n°3		Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 NANTES CEDEX 1	Aller sur le site internet : www.cjn.justice.gouv.fr	gratuit	joindre enveloppe timbrée à votre adresse si demande par courrier
Recensement militaire		Mairie du domicile	Livret de famille + pièce d'identité du recensé	gratuit	Le trimestre qui suit le mois du 16ème anniversaire
Inscription électorale	NOUVEAU	Sur internet	Aller sur le site Service-Public.fr	gratuit	jusqu'au 2 mars 2022 pour les élections présidentielles 2022
Urbanisme	NOUVEAU	Mairie du domicile ou internet	Aller sur le site de la mairie "urbanisme.pougnadoresse@laposte.net"	gratuit	
Assainissement individuel non collectif	NOUVEAU	Contacteur VEOLIA Séverine DUFAUD 06 29 61 60 02			Pour les demandes de contrôle préalable à une vente et le contrôle des installations neuves

 A compter du 1er janvier 2022, les administrés pourront faire leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne. Sont concernés : les informations sur le terrain faisant l'objet de travaux (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux (DP), Permis de construire, Permis d'aménager, Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir, Transfert d'un permis de construire ou d'aménager, Contestation d'une autorisation d'urbanisme, Taxe d'aménagement (TA), Assainissement des eaux usées domestiques. Vos demandes seront adressées par mail à : "urbanisme.pougnadoresse@laposte.net"

Les numéros utiles



SERVICES D'URGENCE

SAMU urgences médicales	18 ou 112
Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie de ST LAURENT LA VERNEDE	17 ou 04.66.72.90.01
Gendarmerie d'UZES	17 ou 04.66.22.54.66
Centre antipoison	04.91.75.25.25
Hôpital d'Uzès	04.66.63.71.00
Hôpital de Bagnols	04.66.79.10.11
Violence conjugale, femmes info service	39.19
Allo enfance maltraitée (*)	119
SAMU social	115
Tabac info service	0825 309 310
SOS enfants disparus	116 000
Sida info service	0800 840 800
Suicide écoute	01.45.39.40.00
Drogues info service	0800 231 313
Ecoute alcool	0811 91 30 30
Don du sang	0800 109 900

LA SANTE

Médecin	
ARGOUD Christian (Cavillargues)	04.66.82.47.91
KESSLER Walter (Saint Laurent la Vernède)	04.66.18.02.42
Infirmiers(ères)	
TROMBINI Annie (Cavillargues)	04.66.82.49.49
Kinésithérapeute	
VALENSI Denis (Cavillargues)	04.66.50.93.36
Podologue	
GERTOSIO Carine (Cavillargues)	04.66.50.19.96
Pharmacie	
BENEDETTI/PIGEAUD (Cavillargues)	04.66.82.07.74

La Poste	3631
La Bastide d'Engras	Lundi au samedi : 10h/12h
Cavillargues	Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 16h/18h Mercredi : 9h/12h et 14h/18h samedi : 9h/11h

(*) Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Par téléphone : 119 (appel gratuit et confidentiel) 24h/24 et 7 jours/7

Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Par téléphone de l'étranger : 01 53 06 38 94. Sur le site www.allo119.gouv.fr

***Nous rappelons qu'un défibrillateur est à votre disposition
24h/24h à la Mairie.***

La vie de la commune : informations générales

Mairie : Secrétariat : Stéphanie PRAT
ouverture au public Lundi, mardi, jeudi : 14h à 17h30
Tel : 04.66.72.83.54
E-mail : mairie.pougnadoresse@laposte.net
Site internet : www.mairiedepougnadoresse.sitew.fr
Facebook : [mairie.pougnadoresse](https://www.facebook.com/mairie.pougnadoresse)
Info-Flash : application gratuite à télécharger sur votre portable
<https://www.info-flash.com/telecharger-l-application.html>

Services techniques: Bruno CLARY

La Garderie : assurée par Sandrine POURCHIER (Tel : 06.11.37.90.42) au foyer communal.
Actuellement, elle est réservée et ouverte gratuitement et seulement aux élèves en primaire inscrits à l'école de Cavillargues, pendant la période scolaire
Chaque lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h45, et 16h45 à 18h00



Transport scolaire :

Sandrine POURCHIER est accompagnatrice scolaire pour les maternelles.
Horaire du bus :

JOUR	Aller Foyer communal	Aller Mas Carrière	Retour Mas Carrière	Retour Foyer communal
Lundi, Mardi,	8h45	8h50	12h08	12h13
Jeudi et Vendredi	13h15	13h20	16h38	16h43

(Afin de respecter les mesures sanitaires imposées par la covid, les horaires de transport sont adaptés en fonction des horaires de rentrées des classes de l'école de Cavillargues).

L'école de Cavillargues

Directrice : Madame Viviane MAURAN (tel : 04.66.82.46.60)

Les horaires de l'école : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Toutes les inscriptions s'effectuent auprès de la mairie de Cavillargues :

Tel : 04.66.82.02.5e-mail : mairiedecavillargues@orange.fr

Pièces à fournir : livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé (vaccin DT POLIO Obligatoire), certificat de radiation, jugement de divorce.

La cantine scolaire est accessible aux élèves de Pognadoresse.

Les tickets sont à acheter à la mairie de Cavillargues.

Coût du ticket de cantine : 4€ le repas.

Foyer communal

Le foyer communal est proposé à la location pour les résidents de la commune.

Tarif: en Week-end, une journée:100€.

Une caution de 500€ sera demandée pour toute réservation ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile.

La réservation s'effectue au secrétariat de la mairie.

Prêt de tables et bancs

La commune fournit gracieusement des tables et des bancs aux résidents de la commune.

une caution de 200€ est demandée.

La réservation s'effectue au secrétariat de la mairie.

Demande de coupe de bois

La commune propose aux administrés qui le désirent de faire une demande d'affouage auprès du secrétariat de la Mairie au tarif de 16€/tonne pour les administrés de la commune.



Quelle que soit la saison, avant tout remplissage partiel ou total de votre piscine et afin de gérer au mieux les réserves en eau de la commune, vous devez obligatoirement faire une demande auprès de la mairie pour convenir du moment opportun afin ne pas vider les réserves, ou chercher une fuite qui n'existe pas

Mairie

tel : 04 66 72 83 54 ou si celui-ci est fermé

Marcel Villessèche

tel : 06.15.90.94.03

Les tarifs 2021 de la commune



TAXES	Taxe d'Habitation	7,49 %
	Taxe foncière sur propriété bâtie	10,50 %
	Taxe foncière sur propriété non bâtie	45,20
	Cotisation foncière des entreprises (CCPU)	30,92 %
	Taxe d'aménagement	5,00 %
	Taxe d'enlèvement Ordures Ménagères (avec T.F.B.) - SICTOMU	12,10 %
EAU	EAU consommée jusqu'à 250 m ³	1,30 €/m ³
	EAU consommée de 250 m ³ à 500 m ³ *	2,60 €/m ³
	EAU consommée au-delà de 500 m ³	3,90 €/m ³
	COMPTEUR : location annuelle	50,00 €
	REJET A L'EGOUT	0,60€
	TAXE ASSAINISSEMENT ANNUELLE	80,00 €
	Participation au RESEAU EAU - raccordement à l'entrée	800,00 €
	Participation au RESEAU ASSAINISSEMENT à l'entrée	600,00 €
CIMETIERE	Concession perpétuelle (+Taxes) 6 m ²	1 200,00 €
	Concession perpétuelle (+taxes) 4 m ²	800,00 €
	Concession trentenaire (+taxes) 6 m ²	600,00 €
	Concession trentenaire (+taxes) 4 m ²	400,00 €
	Columbarium trentenaire (+taxes) 2 urnes	300,00 €
	Columbarium trentenaire (+taxes) 4 urnes	600,00 €
COUPE DE BOIS	Vente de bois aux particuliers	1,60€/100kg
	Vente de bois aux professionnels	2 €/100kg

A savoir

RESTE (Résidus des Tris Effectués)

Il recouvre les déchets qui ne sont destinés ni aux colonnes de tri, ni à la déchetterie.

Jour de collecte : JEUDI toute l'année

En juillet et août s'ajoute un deuxième jour : lundi.

La collecte sera assurée les jours fériés sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre. Des collectes de substitution sont organisées. Pour plus d'informations, contactez le Sictomu.

Recommandations :

Sortir son bac la veille au soir des collectes et le rentrer une fois le ramassage effectué.

- En cas de vol de votre bac : faire une déclaration en gendarmerie ou à la police municipale avec le n° du bac. Contactez le Sictomu pour le connaître.
- Votre bac est cassé ? Vous déménagez ? Votre famille s'agrandit ? : Contactez le Sictomu afin de régulariser votre dossier et adapter le litrage du bac mis à votre disposition (de 120 litres à 340 litres).

Dans le cadre de la modernisation de la collecte des déchets, tous les bacs doivent être rattachés à un compte usager pour être collectés.



Comment créer mon compte usager ?

Je me connecte sur le site www.enquete9.com

OU

Si je n'ai pas internet, je renvoie ma carte T complétée

ATTENTION !
Seuls les bacs mis en place par le SICTOMU, équipés d'une puce et rattachés à un compte usager, pourront être collectés.

The graphic features a green header with the question "Comment créer mon compte usager ?". Below it, the text "Je me connecte sur le site www.enquete9.com" is shown, with "OU" and "Si je n'ai pas internet, je renvoie ma carte T complétée" as alternative options. An icon of a trash bin with a Wi-Fi symbol is positioned to the left of a yellow box containing an "ATTENTION !" warning that only bins installed by SICTOMU with a chip and linked to a user account can be collected.

Tri sélectif

Des containers de collecte sont à disposition Chemin de Tave et à Mas Carrière

Leur intérêt permet de diminuer le poids des ordures ménagères qui ne cessent d'augmenter et de recycler les matériaux.



Les dépôts sauvages sont interdits et peuvent donner lieu à des amendes allant jusqu'à 1500€ et confiscation du véhicule.



La collecte d'encombrants à domicile devient possible

Les déchets encombrants sont par nature des objets difficilement transportables dans un véhicule léger.

Le SICTOMU propose un service complémentaire et ponctuel pour se débarrasser de ses encombrants (gros électroménagers ou mobiliers volumineux) :

« Une collecte des encombrants est effectuée de porte en porte par le Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendès France (CSIPMF) de Saint Quentin la Poterie, pour le compte du SICTOMU. »

Les dates de collectes sont fixées par le CSIPMF

Les inscriptions se font en mairie.

Les objets seront présentés, conformément à la prise de rendez-vous, en limite de la voie publique le matin du jour de la collecte pour 8H00, de façon à ne pas créer une gêne ou occasionner un danger à la circulation.

Pour être retenu :

- 3 objets par rendez-vous,
- Poids individuel des objets inférieurs à 70kg,
- Objets vidés, propres et salubres,
- Objets ni toxiques, ni dangereux.

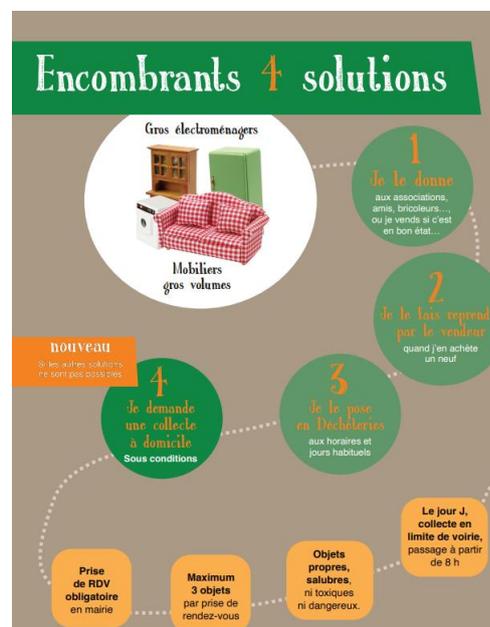
Les objets collectés doivent être cités dans la liste ci-dessous :

- gros électroménagers : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, barbecue à gaz, gros four électrique, Lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, TV cathodique,
- meubles de gros volumes : table, buffets, canapés, armoire, fauteuil, commode, sommier, matelas, lits, tables de jardin.

Tout autre objet non mentionné ne sera pas collecté.

Pour tout apport complémentaire ou non-respect des conditions de dépôt ou d'acceptation, ni le CSIPMF, ni le SICTOMU ne sera tenu de les collecter et/ou remettre en propreté sur le site.

Pour plus de renseignements / utiliser ce service, contactez la mairie. ** (Le guide du Tri et de la réduction des déchets ménagers est inclus à la fin de ce manuel).





Il est obligatoire et Votre responsabilité est engagée :

- Quand vous laissez la végétation pousser
- Débroussailler est une obligation légale, propriétaires ou ayants droit d'un terrain bâti ou classé constructible, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concernés par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.
- Quand vous allumez un feu Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette.

Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droit peuvent employer du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur. Entre autres, tout apport de feu dans les zones précitées est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.

Le débroussaillage (ou débroussaillage) est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Les règles générales de débroussaillage peuvent être précisées par la réglementation locale.

De quoi s'agit-il ?

Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts).

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...). L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie

Sanctions

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification: Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est portée à la connaissance d'une personne de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office à vos frais.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 €. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.

Déduction d'impôt

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'un [crédit d'impôt si vous employez une personne pour vos travaux de débroussaillage](#).



Entretien des cours d'eau

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable. L'entretien des cours d'eau est une obligation, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ces écosystèmes fragiles.

Tous les propriétaires de parcelles attenantes à un cours d'eau sont chargés de son entretien.

L'entretien d'un cours d'eau consiste dans le maintien ou la restauration de la libre circulation des eaux mais également de tout l'écosystème qu'il représente, à savoir le lit et les berges y compris la ripisylve (végétation des berges).

Un bon entretien de cours d'eau vise :

- un **objectif de qualité** afin de permettre une qualité de l'écosystème que représente le cours d'eau ;
- un **objectif d'écoulement** afin de permettre une libre circulation et une continuité des eaux.

Il faut intervenir lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration et de frai) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des jeunes...).

La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve (végétation des berges).

Pour l'enlèvement des atterrissements localisés, la période propice est l'étiage (plus basses eaux, cours d'eau à sec : de août à octobre).

- **Périodes d'intervention autorisées sur la végétation des berges :**

Afin de respecter les périodes de reproduction de la faune, l'entretien de la ripisylve est autorisé **de début septembre à fin février**.

Périodes d'intervention autorisées dans le lit du cours d'eau :

Afin de protéger les espèces aquatiques dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, les interventions seront, sauf cas particulier expressément autorisée, effectuées :

- **entre début mars et fin octobre** pour les cours d'eau classés en **1ère catégorie piscicole** ;
- **entre le début juillet et fin février** pour les cours d'eau classés en **2ème catégorie piscicole**.

Toute intervention sur le cours d'eau, ses berges et sa végétation rivulaire en dehors des périodes autorisées doit être justifiée et faire l'objet d'une autorisation administrative.

Déclaration des prélèvements et ouvrages (puits, forages)

La déclaration des prélèvements particuliers dits « domestiques » est obligatoire en mairie. Elle concerne les prélèvements d'eau inférieurs à 1 000 m³ par an et les ouvrages (puits, forages, dérivation) anciens et nouveaux.

Dans un contexte de manque d'eau, la meilleure connaissance des prélèvements aidera à mieux gérer la ressource en eau. Le Syndicat ABCèze va distribuer aux habitants du bassin versant de la Cèze et de ses affluents la plaquette d'information (lien : <https://we.tl/t-FMB4Szu1W>).

Pour vous aider dans la gestion de ces déclarations, un guide a été réalisé par AB CEZE, qui explique la démarche à suivre et liste les documents nécessaires.

Les démarches, les documents et les formulaires de déclaration sur le site internet : www.abceze.fr

L'ambrosie

L'ambrosie est une plante invasive qui nous vient de l'Amérique du Nord. Les allergiques savent bien que leurs craintes sont bientôt finies mais qu'ils devront lutter encore contre ses effets indésirables. Elle est observée dans de nombreuses zones du Gard et prolifère dans les espaces naturels au détriment de la biodiversité locale qu'elle peut totalement éliminer. Elle peut également avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, l'économie et représente un véritable danger pour la santé de tous. Son



impact négatif justifie notre mobilisation générale sur l'ensemble des territoires. L'ambrosie n'est allergène qu'au moment de sa pollinisation, à partir du 15 juillet et pendant un gros mois. Toutefois, certaines personnes peuvent être irritées par les tiges velues. Elle est aujourd'hui une des principales sources d'allergies et de problèmes respiratoires en France. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air déclenchent des symptômes graves chez les personnes sensibilisées. En tout lieu, si la quantité le permet et si vous êtes bien équipé, vous pouvez procéder à son arrachage manuel, manière qui reste de loin la méthode la plus efficace.

Vous pouvez la signaler par téléphone au (0 972 376 888) et enfin par mail à contact@signalement-ambrosie.fr. et pour plus d'informations : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/> (rubrique santé et prévention - santé et environnement - air - pollens)

Pour signaler la présence d'ambrosie : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>

Merci de votre coopération !

Référent territorial de la commune : Marcel VILLESSECHE (06.15.90.94.03)

L'état civil

Les naissances



Ethan SOTTON

02/04/2021

Les mariages

Michel SOTTON et Virginie MALABRY

03/07/2021

Sébastien MEYFFRE et Anais LEROUX

04/09/2021

Benoit GIORGIS et Coline DEMONTIS

23/10/2021



Les décès

Francis CHARMASSON

06/09/2021.



Les actualités 2021 du village

Les cérémonies, rassemblements, fêtes... ont été intimement liés aux caprices de la Covid imposant des règles sanitaires strictes. Néanmoins certains évènements ont pu avoir lieu.

Janvier 2021

En ce début d'année, la neige s'invite au village



Aménagements fleuris en extérieur

Au village : place de la mairie, place du noisetier, ... Mas Carrière : le lavoir ...



Février 2021 :

La course cycliste « l'Etoile de Bessèges » passait dans notre village





Avril 2021 :

Une vague de froid traverse la France dans la nuit du 7 au 8 avril 2021. L'ensemble des vignobles est touché par le gel.



Mai 2021 :

Adressage et Numérotation.

Du 29 mai au 15 juin, suite à la numérotation des maisons du village, les habitants de la commune étaient invités à retirer en mairie les plaques numérotées de couleur bordeaux et écru à apposer sur leur maison. De nouvelles voies ayant été créées, les panneaux indicateurs ont été installés par l'équipe municipale.



Opération « Truites »

Dans le cadre d'un suivi scientifique de la Tave une pêche électrique organisée par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gard s'est déroulée au mois de mai.

L'objectif :: établir un suivi des populations piscicoles : échantillonner les poissons d'un secteur, compter les espèces, le nombre d'individus par espèce, identifier d'éventuelles pathologies... et permettre également de vérifier la qualité du cours d'eau et de déterminer s'il existe toujours des truites Fario dans la rivière.

Ce jour-là, la pêche électrique a permis de recenser de très nombreux poissons : truites Fario, chevesnes, blageons, vairons, loches, écrevisses, des truitelles nées cette année... Parmi eux on notait la présence de 5 truites Fario de belle taille, la plus grande mesurant plus de 22cm.



Juin 2021 : Double Election

Le dépouillement



Les résultats des élections :

Elections départementales :

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elus
M. Denis BOUAD Mme Bérengère NOGUIER	BC-UGE	5 787	22,60	67,28	Oui
M. Patrice ADAM Mme Mireille RIBANIER	BC-RN	2 815	10,99	32,72	Non

Elections régionales en Occitanie :

Taux de participation : 37,83 % (1 596 944 voix)

Votes nuls : 1,81 % (28 934 voix)

Votes blancs : 2,57 % (41 120 voix)

Carole DELGA(Gauche et écolo) L'Occitanie en Commun avec Carole DELGA
(élue 109 sièges)

Août 2021

La commune s'est jointe à l'association « les jeunes Pugnadoressois » pour une soirée festive organisée pour les petits et les grands. Les « Magiciens des bulles » ont séduit tout le monde avec leur spectacle magique, véritable parenthèse enchantée remplie de poésie qui allie bulles de savon, jonglerie, magie et comédie.. Ensuite, le groupe « GARD'N'GROOVE » a assuré la partie musicale durant l'apéritif et le repas avec leur répertoire Pop Rock Soul.



Septembre 2021 :

Achat d'un ordinateur et aménagement de la salle de la mairie : achat de 2 armoires.

Rentrée scolaire :

Aux vues du nombre d'enfants scolarisés à l'école de Cavillargues, le conseil municipal a souhaité modifier le point de départ du bus scolaire ainsi que du lieu de garderie.

En conséquence, les enfants se retrouvent devant le foyer communal u village



Octobre 2021

Concert Couples Enchantés et Cheval 2 trois

Le samedi 2 octobre, au foyer communal, les amateurs de musique française étaient conviés à assister à un spectacle original. En première partie, Laurence Beauperin et Michel Avallone ont interprété des chansons de leur composition qui relatent leurs amours et leurs déboires dans un spectacle intitulé « Couple en chantier ». En deuxième partie c'est le duo Cheval 2 trois, Claudine et Benoit qui ont présenté leur récital amoureux : « couple en.. chantés ». Un mélange de chansons de leur cru où ils racontent leurs passions, mais également des chansons



Opération Village propre

Samedi 6 novembre, à l'initiative de la municipalité, les pognadoressois étaient invités à participer à l'opération « Village Propre ». Une trentaine de volontaires très motivés, dont plusieurs enfants, ont répondu à l'appel. Accueillis au Foyer Communal, dès 9h du matin, ils ont pu se réchauffer avec des boissons chaudes accompagnées de viennoiseries et autres gâteaux avant de former plusieurs équipes. Puis, munis de sacs-poubelles fournis par la mairie, chaque groupe a parcouru routes et chemins à la recherche des déchets sauvages qui encombrant la nature. De nombreux détritux ont été ramassés : emballages en plastique, papiers, masques, canettes, bouteilles en verre et en plastique ... ainsi que quelques objets plus volumineux : un aspirateur, une hotte de cuisine ... A la fin de la matinée la récolte était importante et le camion de la mairie bien rempli : opération réussie sur toute la ligne qui sera vraisemblablement reconduite en 2022.



Opération « Brioches »

Encore une participation généreuse des Pugnadoressois .Cette année,
Les fonds récoltés s'élèvent à 610.70€.

Merci aux généreux donateurs. Sur le secteur bagnolais, ce sont plus d 7500
brioches qui ont été écoulées, permettant une collecte de 38.141 €.



Novembre 2021 : Achat d'un réfrigérateur et d'un congélateur pour le foyer.

Décembre 2021

Le conseil municipal en réunion, le 8 décembre 2021



Le 1^{er} décembre a eu lieu le repas des aînés au foyer communal



Contrairement à l'année passée, (covid) la mairie a pu offrir ce moment de détente aux aînés. L'apéritif et le repas ont été servis par le traiteur Michel Duhamel de Saint Privat les Vieux, et l'animation assurée par Patrick Lobet.

(Quelques jours après, les conditions sanitaires changeaient).

(L'après-midi festive prévue le 12 décembre 2021 (conférence et lecture musicale) a dû être reportée pour des raisons sanitaires).

Décorations de Noël

Début décembre, dans une démarche écoresponsable, certains membres de l'équipe municipale aidés par quelques bénévoles ont entrepris de fabriquer des décorations de Noël avec des objets de récupérations (palettes, planches ...). Une réalisation également économe car les sapins confectionnés pourront être réutilisés durant de nombreuses années.

Le village dans la cour du foyer communal :



Mas Carrière, placette du lavoir



Les commémorations 2021

Le 8 mai 2021



« En raison de "l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement", les hommages se sont déroulés à huis clos, »

11 novembre 2021

« A cette date, les mesures avaient été allégées. »



Lancement du projet « chapelle »

Un architecte du patrimoine a été nommé pour l'étude diagnostic en vue de la restauration de la chapelle.

A sa demande les silos (de grain) à l'intérieur de la chapelle ont été abattus. Les relevés du bâtiment sont en cours, une étude sur les décors peints est prévue en début 2022 ainsi que sur les décors architecturaux situés sur la voûte.

L'esquisse sera ensuite proposée à la DRAC (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES).

Une bâche sera prochainement tendue sur l'édifice pour le protéger.



CSI et Gymnastique douce

Le centre socioculturel Intercommunal de St Quentin la Poterie propose un grand nombre d'activité s'adressant à tous publics. (Physiques et sportives, Développement personnel, Culturelles et créatives, Artistiques et musicales...)

Pour plus d'informations : www.csipmf.fr.



Tous les jeudis, à 9 heures, hors vacances scolaires, des cours de *Gymnastique douce* pour les *Séniors* sont dispensés au foyer communal.

Le centre social est une association qui a pour finalité de consolider le « vivre ensemble ». Il s'agit de recréer les liens entre les générations, développer la sociabilité et renforcer, pour tous, le sentiment d'appartenance à une même collectivité afin de favoriser la renaissance de solidarités de proximité.

La CAF, donne son agrément au Centre Social renouvelé tous les 4 ans notre Les interventions du CSIPMF sont organisées en 3 pôles thématiques reliés par une mission d'Animation de la vie sociale. Pôles Enfance/Jeunesse : actions périscolaires, extrascolaires et accueil Jeunes. Pôles Parents/Séniors : accompagnement à la parentalité, animations séniors. Pôles Développement Local : chantier d'insertion.

Toutes les actualités sont à retrouver sur le site www.csipmf.fr

Les chats errants



Succès pour la commune qui s'est engagée en 2021 dans la lutte de la prolifération des chats.

En fin d'année, 15 chats ont été capturés pour être stérilisés, et ensuite retrouver leur liberté. Une nouvelle campagne sera engagée en 2022.

La convention de partenariat de financement pour la campagne de stérilisation des chats errants sur la commune est conclue avec la fondation 30 Millions d'amis.

La participation de la mairie s'élève à 50%.

Les intervenants sont :

Clinique Vétérinaire de la Cèze à Bagnols sur Cèze et l'association CLOCHATR'PATTES installée à Pognadoresse.

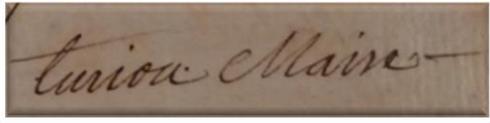
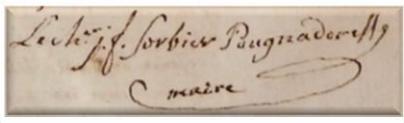
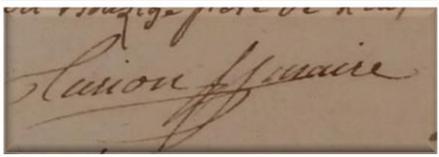
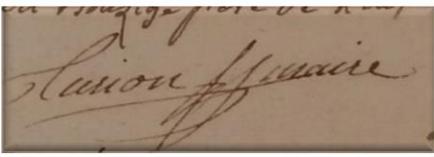
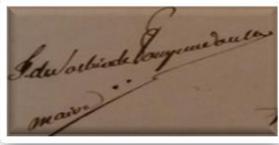


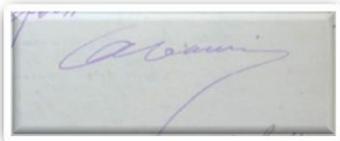
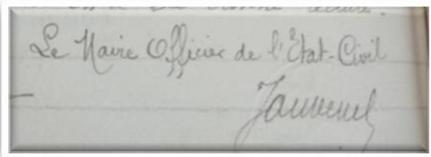
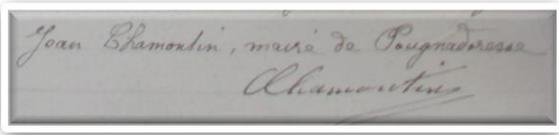
Adopter ou acheter un animal présente des obligations : de soins, de vaccination, de nécessité de sortir son animal et du "coût financier", sans oublier l'aspect "responsabilité" que représente le nouveau venu dans le foyer.

La divagation des animaux peut être soumise à de fortes peines qui peuvent varier de 38 à 150€.

Histoire d'hier à aujourd'hui

Les maires de Pognadoresse

1809-1812	<p style="text-align: center;">Jean Turion</p> 		
1813-1826	<p style="text-align: center;">Jean François Sorbier de Pognadoresse</p> 	<p style="text-align: center;">Officier Directeur des fortifications</p>	
1830-1838	<p style="text-align: center;">Jean Turion</p> 		
1838-1840	<p style="text-align: center;">Joseph Arnaud</p> 		
1840-1848	<p style="text-align: center;">Jean Turion</p> 		
1852	<p style="text-align: center;">Jules de Sorbier de Pognadoresse</p> 	<p style="text-align: center;">Officier</p>	
1860-1870	<p style="text-align: center;">Casimir Jouvenel</p> 		

1870-1880 1893-1896	Jean-Baptiste Abauzit 		
1896-1911	Eugène Jouvenel 		
1915-1920	Jean Chamontin 	Menuisier	
1920-1925	Jean Turion	Propriétaire	
1925-1929	Aimé Bruguier		
1929-1945	François de Sorbier de Pognadoresse	Inspecteur général assurances	
1945-1953	Benjamin Charmasson		
1953-1961	Joseph Turion	Exploitant agricole	

1961-1965 1965-1971	Joseph Cocca	Exploitant agricole	
1971-1977	Fernand Bruguier	Exploitant agricole	
1977-1983 1983-1989 1989-1995 1995-2001	Gérard Turion	Exploitant agricole	
2001-2008	Gilbert Duclap	Exploitant agricole	
2008-2014 2014-2020 2020	Dominique Serre	Retraité	

Les premières élections municipales ont eu lieu en février 1790, le mandat était alors de deux ans non renouvelables. En 1800, les maires et les conseillers municipaux étaient nommés par le Préfet. A partir de 1871 c'est le système actuel qui est mis en place. Les principales évolutions étant :

- La loi du 10 avril 1929 porte de 4 à 6 ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires.
- Le droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1944 (les premières élections où des femmes participent sont les élections municipales de 1945).

Cette liste a été réalisée par Paulette Renault à partir des registres d'état civil et de la collecte d'informations auprès de nos « anciens ». Ce tableau peut comporter des imprécisions, nous comptons sur votre aide pour nous signaler les éventuelles erreurs que vous pourriez constater.

CALENDRIER ELECTORAL 2022

Dates de l'élection présidentielle et des législatives

L'élection du président de la république se déroulera :

Dimanche 10 avril 2022 (premier tour)

Dimanche 24 avril 2022 (deuxième tour)

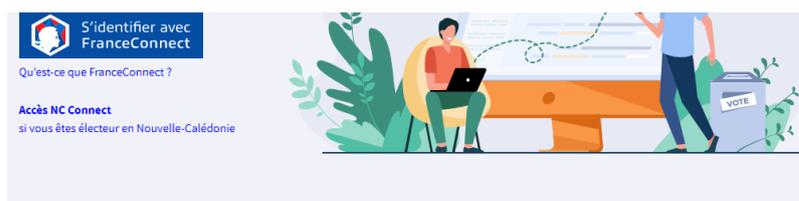
Les élections législatives se dérouleront :

Dimanche 12 juin 2022 (premier tour)

Dimanche 19 juin 2022 (deuxième tour).



Dans le cadre des élections présidentielles 2022, les électeurs peuvent établir des "e-procuration" via le site "maprocuration.gouv.fr". A l'issue de l'opération, un code à 6 caractères leur est attribué. Si la personne est dans l'impossibilité de se déplacer à la brigade, le gendarme doit se transporter devant son domicile, récupérer les 6 caractères par téléphone et s'assurer, à travers la baie vitrée ou la fenêtre, que l'identité de la personne correspond bien à celle mentionnée dans la demande de procuration (exemple ci-dessous)



Comment ça marche ?



LES JEUNES POUGNADORESSOIS

En 2021 l'association a pu reprendre une partie des manifestations prévues

Un moment de convivialité et de retrouvailles pour petits et grands avec la soirée festive en aout 2021



Une soirée terreur Halloween qui a permis aux enfants du village d'effrayer les Pougandoressois accompagnées par quelques enfants des villages voisins



Le gouter de Noel a dû pour raison sanitaire être annulé mais la magie de Noel a été présente par la venue du père Noel à la garderie avec une distribution de cadeaux pour tous les enfants



Les jeunes Pougandoressois remercient la municipalité et tous les habitants pour leur soutien et leur participation aux événements organisés en 2021 !!!
On espère pouvoir maintenir l'agenda des manifestations prévues 2022 et vous y retrouver nombreux

....

QUE L'ANNEE 2022 SOIT DOUCE ET HEUREUSE ,
REPLIE DE JOLIES CHOSES ET DE BELLES OCCASIONS !!



Association Lou Rô Trouca

Force est de constater que l'année **2021** n'a pas été une année exceptionnelle !

La crise sanitaire et ses contraintes nous ont empêchés de nous rassembler au cours du premier semestre 2021.

Nous avons enfin pu organiser notre *Assemblée Générale Ordinaire* début septembre : une quarantaine de personnes était présente. Au cours de cette réunion, nous avons exposé les difficultés que notre association rencontre : en effet, nous enregistrons 4 démissions sur les 6 personnes qui composaient notre équipe en 2020.

L'arrivée de nouvelles bonnes volontés au sein de notre association nous permettrait de maintenir la convivialité de nos différentes actions. Dans le cas contraire, le manque de bénévoles mettra en péril la survie de Lou Rô Trouca.

En ces temps toujours perturbés, nous espérons pour vous tous et vos familles une belle et douce année 2022.

L'équipe de Lou Rô Trouca

lou.ro.trouca@gmail.com



Durant l'année scolaire 2020-2021, l'**Association des Parents d'Elèves (APE)** a poursuivi ses activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les enfants de l'école, dans le plus strict respect des consignes sanitaires édictées par le gouvernement.

L'APE a pu organiser le Noël des enfants à l'école qui se caractérise par un petit -déjeuner festif et la distribution de jouets par le père Noël et financer le concours Kangourou (mathématique), les activités sportives au travers de l'adhésion à l'USEP, les abonnements à l'école des loisirs.

De plus, le corps enseignant avec le soutien de l'APE a également proposé des ateliers de communication non-violente, des journées à thème autour du système solaire et de l'environnement ainsi que des journées récréatives jeux en bois et Kapla.

Doriane, Aurore, Nancy, Charlotte, Flavie, Marion, Marina, Richard et Karine, l'équipe 2021-2022 continuent de se mobiliser pour les enfants de l'école.

Le Noël à l'école a malheureusement dû être annulé en ce mois de décembre 2021, mais l'équipe de l'APE a pu proposer à la vente les créations des enfants de l'école lors du marché de Noël organisé par le comité des fêtes le 19 décembre 2021. Merci aux habitants qui ont témoigné leur soutien aux écoliers à cette occasion.

Compte tenu du contexte sanitaire la classe de découverte des CM1-CM2 ne pourra malheureusement pas avoir lieu. Nous réfléchissons avec les institutrices sur le programme d'animation de cette deuxième partie d'année scolaire.

Outre les activités mises en œuvre en concertation avec les institutrices, l'APE a programmé en 2022 le carnaval, la marche en famille et la fête de l'école et espère pouvoir honorer ces événements.

Pour conclure, nous tenons à remercier les deux municipalités de Cavillargues et Pognadoresse pour avoir maintenu leur soutien en cette période encore compliquée.

La saison 9 du CLUB RANDO SANS FRONTIERE



Année un peu perturbée,

Malgré les difficultés sanitaires et tout en respectant les contraintes nous avons réussi à organiser des randos moto sur l'année 2021 autour de Pognadoresse, et Uzès. L'arrivée de nouveaux adhérents a redonné un coup de vitalité au club et nous a aussi permis de découvrir de nouveaux beaux paysages.

Pour la deuxième année, un week-end moto en autonomie dans le secteur de la Drôme, a été organisé, non sans quelques souffrances de fraîcheur avec des nuits sous la tente à - 8°, à ce moment-là le feu devient vite ton meilleur ami...

.Un départ coté France, dans la vallée de la Roya pour terminer le périple dans le secteur italien des Cinque Terre.

En octobre, coté Italie sur une semaine pour découvrir 1000 kms de piste.

Cette année 2021 a aussi été marquée par l'arrivée non pas d'un président mais d'une nouvelle présidente.

Merci à Sandrine pour son engagement.

Nous remercions la municipalité de Pognadoresse qui nous aide à maintenir l'activité du club.

L'année 2022 commence avec un planning bien changé :

- une rando conviviale par mois pour les motards et
- Deux nouveautés en cours :
 - o rando pédestre et
 - o rando vélo électrique.





Art'bre en Scène

Adhérents, amis et voisins

Nous avons eu une année riche d'expériences, 2021 fut un grand défi et a demandé un travail important. **Art'bre en Scène** a organisé un événement artistique chaque mois de juin à octobre et un stage de clown qui a eu un beau succès.

Pour donner suite à la démission du président, une assemblée extraordinaire a été convoquée, cependant personne ne s'est présenté pour le poste, l'association a été dissoute fin 2021.

Pour la saison à venir l'association Omeyocan prendra le relais pour organiser deux événements : le festival d'été autour des arts scéniques et la fête des morts à la mexicaine en automne. Espérant vous voir nombreux, à bientôt





LA PAROISSE DE POUGNADORESSE

ANNEE 2021

Son église :

L'ancienne église datant du début du XVII^{ème} siècle, étant devenue trop exigüe, la construction de l'église actuelle fut entreprise en 1861 et connut différents agrandissements de 1868 à 1876 par la construction d'une 3^{ème} travée et d'un second clocher : originalité pour la région !

L'architecte fut M. Henri Revoil, architecte de plusieurs églises du secteur et restaurateur de plusieurs abbayes et cathédrales de la région.

La restauration complète de l'intérieur a été réalisée en 2020.

Son organisation

La paroisse est intégrée à « l'Ensemble Paroissial de Bagnols-sur-Cèze et Connaux » qui assure la responsabilité pastorale et financière du secteur, les comptes sont tenus par Bagnols-sur-Cèze en liaison avec le correspondant économique de Pognadoresse.

L'équipe sacerdotale est formée par ; le Père François Abinader (Curé)

le Père Michel Menjaud (Prêtre auxiliaire)

Les cérémonies

- **La messe** est célébrée tous les deux mois, par un prêtre faisant partie de l'équipe sacerdotale.
Les horaires des messes sont affichés dans le panneau à gauche du parvis de l'église.
- **Baptême** : Nous avons été heureux d'accueillir dans le baptême Lino ZAPHINI le 21 août 2021
- **Mariage** : Nous avons eu la joie de célébrer, le mariage de Coline DEMONTIS avec Benoit GIORGIS le 23 octobre 2021
- **Obsèques** : Nous avons accompagné, dans la tristesse :
La famille CHARMASSON pour les obsèques de FRANCIS le 17 août 2021

Vos contacts :

- Notre curé : Père François Abinader 04.66.89.61.97 paroisse.stjeanbaptiste@orange.fr
Presbytère : 4 rue de la Verrerie 30202 Bagnols-sur-Cèze
- Correspondant économique : Geneviève Jouvenel 0466638179 gjouvenel@orange.fr

Informations :

- **La paroisse remercie toutes** les personnes, qui ont contribué à son bon fonctionnement (liturgie, offices, chants, décoration et nettoyage de l'église, jardinage, ...).
- Il est possible de recevoir le **bulletin paroissial**, mensuellement :
 - o en demandant à Christine Paolini, via Internet paroisse.stjeanbaptiste@orange.fr
 - o de vous inclure dans la liste de diffusion par courriel,
en demandant le bulletin papier à Geneviève Jouvenel

Les décisions des conseils municipaux



11 FEVRIER 2021

Ouverture des crédits budgétaires 2021,
Subvention de fonctionnement à l'association ASA (Action Santé Accessibilité)
Subvention Amende de police
Règlement de la garderie
Dénomination des voies et numérotage des habitations
Sécurité : participation citoyenne

15 AVRIL 2021

AFFAIRES SCOLAIRES :

Transport scolaire - Avenant de prolongation
Ecole de Cavillargues - Convention scolaire

FINANCES :

Commune : Compte de gestion 2020 et Compte administratif 2020
Vote des taux d'imposition des taxes locales
Subventions aux associations
Tarifs de lo commune
Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020
Budget primitif 2021 de la commune
Eau et assainissement : Compte de gestion 2020 et Compte administratif 2020
Eau et assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020
Budget primitif 2021
TRAVAUX ET PATRIMOINE : Restructuration de la Chapelle : Maîtrise d'œuvre - Choix de l'entreprise

14 juin 2021

FINANCES /Décision modificative - Budget principal M14 - Commune
Tarifs concession au cimetière
ATD 30 - Renouvellement de la convention pluriannuelle
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL PIERRE MENDES France : Avenant à la convention
DOMAINE PUBLIC /Mos Carrière : Echange de parcelles

30 JUIN 2021

ENEDIS : convention de servitude

Mos Carrière : Echonge de parcelles avec Madame GARCIAS

Aménagement du carrefour de Io Cave

13 OCTOBRE 2021

Taxe préservation des ressources en eau

Décision modificative sur le Budget de l'eau et l'assainissement

SMEG : Adhésion au Groupement d'Achat d'Energie

SICTOMU : Désignation de 2 référents communaux délégués compostage

Chapelle : Maîtrise d'œuvre

Suspension des autorisations de création de piscine

8 DECEMBRE 2021

Projet de rénovation énergétique de la mairie

Don de Monsieur NERI Alexis à la commune

Demande de Madame JOZION Solange : raccordement au réseau d'eau potable de son habitation

Les délibérations du conseil municipal sont déposées en Préfecture du Gard, et peuvent être consultées en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie.



L'énergie de vos projets

- Réseaux électriques HTA-BTA
- Postes de transformation
- Eclairage Public - Eclairage architectural
- Economies d'énergie
- Génie civil téléphone - Réseau gaz
- Signalisation tricolore - Vidéoprotection
- Eclairage terrains de sport et grands espaces
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Bornes foraines - Bornes aires d'accueil
- Viabilisation de terrains

ETE VALETTE
Avenue d'Anduze - BP 70047
30101 ALES CEDEX
Tél : 0466 522 530 Fax : 0466 527 212
e-mail : valette@valette-ete.fr
www.valette-ete.fr



afaq
QSE
Qualité Sécurité
Environnement
AFNOR CERTIFICATION
ISO 9001 - ISO 45001
ISO 14001



SAURY

Maçonnerie Générale

TOITURE-RENOVATION

BETON ARME

Emmanuel Saury
Route de Bagnols
30330 **Tresques**

Tel : 04 66 82 05 57
Fax : 04 66 82 02 83
stc.saury@orange.fr

Ent. TOLETTI Frères & Fils

Maçonnerie Générale
Rénovation

30330 CAVILLARGUES

 **04 66 82 91 54**

patrick.toletti@orange.fr



Thierry MORELLO
Gérant

Formations incendie
Vente, installation, maintenance extincteurs
Contrôle technique point d'eau incendie (P.E.I.)

— 53, rue des lavandes - 26130 MONTSÉGUR-SUR-LAUZON

 : 04 75 91 44 72  : 06 10 84 03 18
 : fivmex@orange.fr  : 04 27 50 20 32

Sylvain DALVERNY

Electricité - Automatismes
Chauffage - Climatisation
Installation Antennes Terrestres & Satellites

 **06 73 15 79 30**

mail: sylvain.dalverny@wanadoo.fr
3, Rte de Bagnols/Ceze 30330 St LAURENT LA VERNEDE



Eau Assainissement Valorisation



 TRAVAUX D'EQUIPEMENT 04 66 52 06 70	 ENTRETIEN ET MAINTENANCE CONTRÔLE DE RESEAUX 04 66 86 12 83	 ETUDE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 04 48 20 02 16
--	---	---

Découvrez nos solutions : www.alliance-env.fr



Le Fournil d'Andrea
Boulangerie Traditionnelle et Bio



12 chemin de Gravello
30330 La Bastide d'Engras
Tél : 06-16-66-80-04
Mail : lefournildandrea@gmail.com



DOMAINE VILLESSECHE
PRODUCTEUR VIN
COTES DU RHONE
DUCHE D UZES
VINS DE PAYS

HUILE OLIVES

EARL VILLESSECHE ET FILS
91 CHEMIN DE QUIROL
HAMEAU DU MAS CARRIERE
30330 POUGNADORESSSE

TEL 0466824924 - 0615909403

silvia-strickdesign.com

artisanat d'art en laine et soie
atelier

LES MAILLES DE SILVIA

9, route de Cavillargues
Pougnadoresse
0631 49 17 55
silvia@silvia-strickdesign.com

sur rendez-vous,
boutique en ligne,
et Facebook





ADRIEN BARRIERE
TRAVAUX AGRICOLES

Travaux agricoles :

- Semis
- Préparation des sols
- Labour
- Arrachage des vignes
- Défonçage
- Terrassement
- Moisson
- Pressage
- Et autres travaux sur demande



06.20.92.14.73

adrienbarriere750@gmail.com



Pains spéciaux, traditions, baguettes, painasses Viennoiseries, brioches pur beurre
Fougasses gratons, olives, lardons, oignon, bleu, emmental, chorizo

Large choix de pâtisseries maison élaborées par notre pâtissier.

Le Fournil de l'Uzège
19 ancien chemin d'Uzès
30700 Saint Quentin la Poterie
Tel. 04 66 75 61 67

Du mercredi au samedi : 7h-13h et 15h-19h
Le dimanche : 7h-13h
Fermé lundi et mardi

CARRIÈRES JOFFRE T.P.

www.joffretp.fr

Travaux Publics
Terrassement - Goudronnage



Symbiose
solution d'impression



Systèmes d'impression, imprimantes grand format, scanners, informatique, gestion documentaire, solutions de sauvegarde, téléphonie, affichage dynamique, consommables, dépannages, maintenance, ...

Siège social :
16 ZA des Tuileries
30390 THEZIERS

Agence de Nîmes :
125 rue de l'Hostellerie
ZAC Ville Active
30900 NIMES

Agence d'Alès :
98 Chemin de Panissière
Bureau 1
30340 ROUSSON

Tél : 04 66 205 206
contact@symbiose-office.fr
www.symbiose-office.fr

ASSAINISSEMENT

*Installation et Rénovation fosse septique,
Entretien, Curage...*

Inspection Camera

Vidange fosses et bacs à graisses



06 19 44 79 92

www.alpha-vidange-assainissement.fr

Mail : alphavidange30@orange.fr

Particuliers - Pro - Collectivités

TERRASSEMENT

Situé à St Laurent la Vernède

ETUDE DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT



Nous proposons la réalisation *d'études de sol* pour vos projets de *réhabilitation* et/ou *construction* de votre dispositif *assainissement* non collectif.

Dans le respect des *normes DTU 64.1*, en vigueur, concernant les dispositifs d'assainissement non collectif.

Tel : 06 31 64 22 25

Mail : esasol@orange.fr

Situé à St Laurent la Vernède

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

GAZ, **DPE**, AMIANTE, ÉLECTRICITÉ,
PLOMB, TERMITES, **ERP**, LOI CARREZ,
LOI BOUTIN

Activ'Expertise sécurise vos projets
immobiliers répond aux dernières obligations
dans tout le Gard.



ACTIV'EXPERTISE UZÈS

Votre Expert

NICOLAS CHAUVET



06 62 52 70 41



n.chauvet@activexpertise.fr
www.activexpertise-uzes.fr



**DEVIS
GRATUIT**
SUR SIMPLE
DEMANDE



**CHOISISSEZ LE TOP DU
DIAGNOSTIC IMMOBILIER**

VENTE - LOCATION / INTERVENTION RAPIDE

HISTOIRE DE TAVE

Vus sur les bords de Tave : les castors

Ce sont des rongeurs, à poil dru gris-brun, avec de petites oreilles, de petits yeux et de grandes dents fortes et tranchantes. Ils se distinguent par leur large queue plate. Ils sont semi-aquatiques et vivent le plus souvent à proximité de zones boisées ou le long de berges végétalisées des cours d'eau. Le castor peut peser jusqu'à 30 kg et atteindre une longueur de 120 cm.

Avec l'homme, le castor est le seul mammifère à transformer intentionnellement son environnement





Commune de POUGNADORESSE

*Place de la Mairie
30330 POUGNADORESSE*

Tel : 04.66.72.83.54

mairie.pognadoresse@laposte.net